



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le huit avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- **M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS.**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **Mme MOUILLÈRE,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette période
de l'année est plus chargée au niveau des services techniques.

En raison de cette surcharge d'activité, il y a lieu de créer
un emploi non permanent pour un accroissement temporaire
d'activité d'adjoint technique, à temps complet, pour 6 mois, dans
les conditions prévues à l'article L. 332-23-1° du Code Général de
la Fonction Publique.

De même afin de combler le retard accumulé aux services
administratifs, Monsieur le Maire propose aux Conseillers
Municipaux de créer un poste d'adjoint administratif à mi-temps,
pour 10 mois, dans les conditions prévues à l'article L. 332-23-1°
du Code Général de la Fonction Publique.

Ainsi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- créer un emploi non permanent d'adjoint technique
pour un accroissement temporaire d'activité à temps
complet,
- créer un emploi non permanent d'adjoint administratif
pour un accroissement temporaire d'activité à mi-
temps,

DATE DE
CONVOCAION
29 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE
29 MARS 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **16**
VOTANTS : **17**

OBJET :
**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS.**

- fixer la rémunération de chacun de ces contrats par référence au 1er échelon de l'échelle C1.

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L. 332-23-1°,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels dans la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, pour 6 mois,
- de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à mi-temps, pour 11 mois,
- de fixer la rémunération de ces contrats par référence au 1er échelon de l'échelle C1,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et autres pièces administratives,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

19 AVR. 2024

Publié ou Notifié

- 9 AVR. 2024

Je :

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

